



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 31 octobre 2014

DOSSIER DE PRESSE

Partenariat entre le CA Brive Corrèze Limousin et la sécurité routière

Samedi 1^{er} novembre 2014



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Une charte de partenariat pour la sécurité routière

◆ Préambule :

La lutte contre l'insécurité routière est un axe prioritaire de l'État en Corrèze. Le respect des autres usagers et de soi-même doit devenir la règle du comportement sur les routes. La mobilisation des acteurs de proximité et des relais d'opinion, dans le cadre d'un partenariat, est fondamentale.

S'appuyer sur le rugby, sport du respect mutuel et de la bonne entente, est nécessairement vertueux.

Le CA Brive Corrèze Limousin bénéficie d'une position privilégiée pour la conduite des actions de sécurité routière, du fait de son rayonnement local et national et des valeurs que le club s'efforce de promouvoir.

◆ Engagements communs :

- l'État en Corrèze et le CA Brive Corrèze Limousin s'engagent à travailler en partenariat de façon à sensibiliser les spectateurs, le grand public et les usagers de la route aux enjeux de la sécurité routière dans le département de la Corrèze, à savoir :
 - la vitesse,
 - l'alcool et les produits psychoactifs,
 - les jeunes,
 - les 2-roues motorisés,
 - les usagers vulnérables,
 - les distracteurs de conduite.
- la dite charte de partenariat est signée pour la période allant du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015.

◆ Le CA Brive Corrèze Limousin s'engage à :

- communiquer sur cette charte et sur certaines actions de sécurité routière soutenue par l'État en Corrèze lors des matches à domicile du Top 14 (matches à déterminer),
- thématiser un match de la saison du Top 14 sur la sécurité routière en acceptant l'apposition d'outils de communication à l'entrée du stade, la distribution de supports de communication, l'organisation d'actions de sensibilisation et de prévention,
- valoriser le partenariat en alimentant son site Internet et ses réseaux sociaux, de messages de sécurité routière (campagnes...) et faire un lien vers le site Internet des services de l'État en Corrèze,
- mettre à disposition l'image de joueurs pour des campagnes de communication « sécurité routière » dans le département ou lors d'actions de sécurité routière,
- mettre à disposition la mascotte Zouzou, en association avec la mascotte Sam (« celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas »).

Contact presse

Isabelle POUGADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

◆ L'État en Corrèze s'engage à :

- relayer les outils de communication (messages, vidéos, supports...), qui seraient disponibles auprès de la direction de la communication du ministère,
- mettre en place un stand lors du match dédié à la sécurité routière avec des animations spécifiques à destination des spectateurs du match,
- animer épisodiquement des ateliers de prévention à destination des spectateurs de matches,
- animer des ateliers de prévention à destination des jeunes joueurs du centre de formation du CA Brive Corrèze Limousin,
- valoriser le partenariat sur son site Internet en apposant le logo du club et un lien vers le site du CA Brive Corrèze Limousin, et sur les réseaux sociaux,
- communiquer sur le partenariat auprès de la presse locale et nationale,
- relayer cette action au niveau national auprès de la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière.

Un objectif : donner une nouvelle audience aux messages de sécurité routière

Les messages de sécurité et de prévention routière sont relayés de manière continue au niveau national mais aussi départemental via des campagnes de communication, des séquences médiatiques, une présence dans les cinémas de la Corrèze, des interventions dans les entreprises et dans les établissements scolaires, etc.

Le CA Brive Corrèze Limousin, évoluant au plus haut niveau français, incarne une dimension collective et fédératrice. Très apprécié des corréziens de tous âges, il porte des valeurs de solidarité et de rassemblement intergénérationnel.

Grâce à l'image positive du CA Brive Corrèze Limousin, l'audience et la visibilité des messages de la sécurité routière seront renforcés : respect et prudence, responsabilité de tous et partage de la route.

◆ Le public cible

L'actualité du CA Brive Corrèze Limousin, grâce à ses nombreux canaux de diffusion touche toutes les générations. Ce sont donc toutes ces générations qui échangeront autour de la notion de partage de la route : les seniors, les adultes, les jeunes.

◆ Une première action : le « SAMfie »

Puis, Sam organisera un concours de « selfies » dans les tribunes avec le public présent. Ces photos seront ensuite publiées sur la page facebook du Préfet de la Corrèze, et la personne sur la photo qui récoltera le maximum de mentions « j'aime » se verra offrir un cadeau surprise.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Opération autocollants contre les smartphones au volant

Samedi 1^{er} novembre pendant le match du CA Brive Corrèze Limousin, des autocollants seront apposés sur les vitres « conducteur » de véhicules stationnés aux abords du stade, afin de sensibiliser les automobilistes aux risques de l'utilisation de smartphones au volant.

En effet, au plan national, 61 % des conducteurs âgés de moins de 35 ans lisent leurs SMS en conduisant (et 32 % en écrivent).

En Corrèze, entre janvier 2012 et juin 2014, 79 accidents corporels avaient pour cause un défaut d'attention du conducteur soit 14,3 % des accidents constatés dans le département. L'utilisation du téléphone portable est une des causes principales de ce manque d'attention.

Aujourd'hui, plus de 24 millions de Français ont un smartphone, et ils sont près d'un tiers à l'utiliser en conduisant. Ce chiffre est à multiplier par deux lorsqu'il s'agit des moins de 35 ans.



Le smartphone est **le seul dispositif** qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- ➔ auditive (l'attention est détournée par ce que l'on entend),
- ➔ visuelle (l'attention est détournée par ce que l'on voit),
- ➔ physique (l'attention est détournée par ce que l'on fait),
- ➔ cognitive (l'attention est détournée par des pensées).

Écrire un message en conduisant multiplie par conséquent le risque d'accident par 23 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.



En France, les derniers chiffres sur l'utilisation du smartphone montrent l'attachement, mais aussi la dépendance à cet objet d'hyper-connectivité : chaque Français envoie en moyenne 156 SMS par semaine (contre 19 en 2009).

Pour 38 % des conducteurs, regarder son smartphone lorsqu'il émet un son (appel, SMS, alertes, mails) est un réflexe. Le pourcentage s'élève à 67 % pour les moins de 35 ans.

L'usage du smartphone au volant : un nouveau conflit des générations

Les derniers sondages révèlent une augmentation de la consultation des smartphones au volant.

Ainsi, dans le sondage TNS-Sofres de septembre 2013 réalisé pour la Sécurité routière, 31 % des conducteurs reconnaissent lire des SMS, des alertes, des mails au volant (contre 11 % en 2011) et 13 % admettent en rédiger.

Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 61 % et 32 % pour les moins de 35 ans.

Près d'un tiers (28 %) des moins de 35 ans admettent s'être fait une « grosse frayeur » en consultant leur smartphone en situation de conduite.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Les dangers des SMS au volant

- **Près d'1 accident corporel sur 10** est lié à l'utilisation d'un téléphone portable en conduisant ;
- **Aujourd'hui, 31 % des conducteurs** déclarent lire des SMS au volant (contre 11 % en 2011) et 13 % reconnaissent en écrire ;
- **61 % des conducteurs** qui déclarent regarder leurs SMS au volant sont des personnes âgées **de moins de 35 ans** et 32 % de cette classe d'âge écrivent aussi des « textos » en conduisant ;
- **Rédiger un message au volant multiplie le risque d'accident par 23** ;
- Envoyer ou recevoir un message texte nécessite pour le conducteur de détourner les yeux de la route **pendant environ 5 secondes** ;
- Les Français perçoivent de moins en moins le danger de téléphoner au volant : **en 2004**, ils étaient **90 %** à le penser, **en 2013**, ils ne sont plus que **76 %** ;
- Dans le contexte professionnel et en situation de conduite, **63 %** des salariés déclarent téléphoner en conduisant.

La législation en France

Conformément à l'article R.412-6-1 du code de la route, tout conducteur doit se tenir constamment en état et en condition d'exécuter les manœuvres qui lui incombent.

L'utilisation d'un téléphone portable tenu en main est sanctionnée par une amende **de 135 € et d'un retrait de 3 points du permis de conduire**.

Le fait de **consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions**.

De même, le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit.

Cette infraction est sanctionnée d'une **contravention de 5e classe d'un montant de 1 500 € au maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire**. L'appareil peut être saisi par les forces de l'ordre et définitivement confisqué après condamnation du contrevenant par le tribunal.

L'usage du kit main libre est toléré, mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son utilisation est avérée en être la cause.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>